



Délibération n°2024.01.31_03_Soutien aux projets pédagogiques

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 20^e ARRONDISSEMENT

Réuni le 31 Janvier 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L 212-10 à L212-12, ainsi que les articles L 133-4 et L 533-1, R 212-24 à R 212-33 du Code de l'Education ;
- Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;
- Vu l'avis de la Commission d'attribution des aides financières aux projets éducatifs du 23 Janvier 2024.

Considérant que les projets pédagogiques déposés par les équipes enseignantes remplissent les conditions fixées par la commission.

DÉLIBÈRE

Article 1 : Monsieur Eric PLIEZ, Maire du 20^e arrondissement, Président de la Caisse des Ecoles, est autorisé à accorder des aides aux écoles du 20^e arrondissement sollicitant la Caisse des Ecoles pour des actions pédagogiques et périscolaires.

Article 2 : Ces aides seront attribuées dans la limite du plafond fixé au budget, soit 13.600,00 € sur le compte 65748 - Subventions de fonctionnement de l'exercice 2024

Article 3 : Le Conseil d'Administration autorise le versement de subventions aux projets pédagogiques suivants pour l'exercice 2023, sous réserve de la production des éléments comptables de la part des porteurs :

Nom de l'établissement	Titre du projet	Nombre de classes	Montant total du projet pour information en euros	Montant de la subvention accordée
Ecole Maternelle Couronnes	Corps et identité	6	12 00,00 €	600,00 €
Ecole Maternelle Télégraphe	Explorer le monde du vivant	8	4 738,52 €	1 500,00 €
Ecole du Clos	Guide insolite de Paris et de l'Île de France	Tous les CM2	2 074,00 €	200,00 €

Ecole Maternelle Bidassoa	Le jardin s'étonner, expérimen- des conna- flore qui nous entourent	Toutes les classes	880,00 €	300,00 €
Ecole Elémentaire Riblette	Equitation, ferme et développement durable	2 classes de CP	6 742,00 €	300,00 €
Ecole Elémentaire E.REISZ	Classe développement durable	Toutes les classes	8 139,00 €	1 500,00 €
Ecole Maternelle Eupatoria	Danse et Nature	2 classes	2 040,50 €	600,00 €
Ecole Maternelle Jourdain	Danse et création artistique	6 classes	4 200,00 €	600,00 €
Ecole Jossaume	Des classes vertes pour tous	Toutes les classes	68 849	1500,00 €
TOTAL			98 863.02 €	7 100.00 €

Article 4 : Copie de la présente délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris,
- À Monsieur le Comptable du Trésor Public, chargé des Etablissements Publics Locaux.

Fait à Paris, le 31 Janvier 2024
Acte certifié exécutoire.

Éric PLIEZ
Maire du 20^e arrondissement
Président de la Caisse des Ecoles

